



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

**Date de convocation :**  
**2 avril 2026**

**Date d'affichage :**  
**2 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 10**  
**Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes GELIN Sophie, GOURMEL Aurélie, LANDIER Christine et TOURNELLE Laure, MM. AUBRAY Paul, CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LETAY Francis, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Monsieur LAUNAY Vincent ; Madame CABARET Nelly donne pouvoir à Monsieur GUELFF Cyrille ; Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Monsieur CHOLLET David ; Madame COULON Maggy qui donne pouvoir à Madame GOURMEL Aurélie et Monsieur POMMIER Olivier qui donne pouvoir à Monsieur TORTEVOIS Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur AUBRAY Paul.

**DELIBERATION N°2026-04-12 : OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DES FONTENELLES : ELECTION DES DELEGUES :**

Monsieur le Maire précise que les statuts de ce syndicat ont été transmis à chaque élu, par mail préalablement à cette réunion.

Monsieur le Maire demande qui est intéressé pour se présenter comme délégués titulaires pour siéger au SIAEP de la région des Fontenelles. Il ajoute que conformément à l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce ne peut être que des élus qui siègent au sein du syndicat.

Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus à la majorité absolue pour les 2 premiers tours et la majorité relative au 3ème tour,

Vu les articles notamment L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1967 portant constitution du SIAEP de la région des Fontenelles,

Vu l'arrêté n°DIRCOL 2016-0051 du 8 février 2016 portant modification des statuts du SIAEP de la région des Fontenelles suite à la création de la commune nouvelle de BALLON-SAINT MARS,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire deux délégués titulaires de la commune de SOULIGNE-SOUS-BALLON au sein du comité du SIAEP de la région des Fontenelles,

Considérant que la décision modificative du SIAEP de la région des Fontenelles a prévu la désignation de deux délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ses votants, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets pour la désignation des délégués titulaires et suppléants qui vont siéger au SIAEP de la Région des Fontenelles, comme le permet la réglementation relative aux syndicats de communes,

Monsieur le Maire demande aux élus qui souhaitent se présenter comme 1er délégué titulaire pour siéger au SIAEP de la région des Fontenelles. Seul Monsieur GUELFF Cyrille se présente candidat. Monsieur GUELFF Cyrille obtient 14 voix, au premier vote.

Monsieur le Maire demande aux élus qui souhaitent se présenter comme 2ème délégué titulaire pour siéger au SIAEP de la région des Fontenelles. Monsieur GUELFF Cyrille fait savoir que Monsieur LAUNAY Vincent est candidat. Aucun autre élu ne se positionne. Monsieur LAUNAY Vincent obtient 14 voix, au premier vote.

Puis, Monsieur le Maire demande ensuite aux élus qui souhaitent se présenter comme 1er délégué suppléant pour siéger au SIAEP de la région des Fontenelles. Seul Monsieur LETAY Francis se déclare candidat. Monsieur LETAY Francis obtient 14 voix, au premier vote.

Pour finir, Monsieur le Maire demande enfin aux élus qui souhaitent se présenter comme 2ème délégué suppléant pour siéger au SIAEP de la région des Fontenelles. Seule Madame LANDIER Christine se déclare candidate. Madame LANDIER Christine obtient 14 voix, au premier vote.

Monsieur le Maire proclame élus comme délégués de la commune de SOULIGNE-SOUS-BALLON au sein du comité du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région des Fontenelles : M. GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent comme délégués titulaires et M. LETAY Francis et Mme LANDIER Christine, délégués suppléants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Maire,

David CHOLLET

Le secrétaire de séance,

Paul AUBRAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20260409-2026-04-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 14/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

